



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

10 octobre 2007

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

LENITRAL 2,5 mg, gélule
Boîte de 60, code CIP : 311 828-0

LENITRAL 7,5 mg, gélule
Boîte de 60, code CIP : 323 903-2

LENITRAL PERCUTANE, pommade
Tube de 80g, code CIP : 324 090-5

Laboratoire Besins

Trinitrine

C01DA02
Liste I

Date des AMM. :
LENITRAL 2,5 mg : 19/10/1970
LENITRAL 7,5 mg : 11/08/1980
LENITRAL PERCUTANE : 01/12/1980

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Traitement préventif de la crise d'angor.
- Traitement de l'insuffisance ventriculaire gauche ou globale, en association aux autres thérapeutiques actuelles (formes orales seulement).

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions : LENITRAL n'est pas suffisamment prescrit pour figurer dans les panels de prescriptions.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont également été prises en compte (réf.^{1,2}). Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65 %

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

¹ Groupe de travail pour le diagnostic et le traitement de l'insuffisance cardiaque chronique, Société Européenne de Cardiologie. Recommandations pour le diagnostic et le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive. Arch Mal Cœur Vaisseaux, 2006, 99 (Suppl 2), 79 p.

² The task force on management of stable angina pectoris of the European society of cardiology. Guidelines of the management of stable angina pectoris. Eur Heart J, 2006;27:1341-81.